Date 04 jan 2018

Numéro de référence 123456789

OTTAWA ON CA K1A0A1

Objet : Revue des gains assurables et ouvrant droit à pension (RGAP)

Nous avons effectué un examen de votre déclaration T4 2017 pour confirmer que le montant suffisant de cotisation au Régime de pensions du Canada (RPC) et à l'assurance-emploi (AE) a été retenu, versé et déclaré pour vos employés. Selon les montants que vous avez indiqués sur les feuillets T4 des employés, nous avons relevé les manques suivants :

Année d'imposition : 2017

Numéro du cas : 123456789

Répondre d'ici le : 2018-02-05

Part insuffisante de RPC de l'employé 42,03 \$

Plus : Part de RPC de l'employeur 42,03 \$

= 84,07\$

Part insuffisante d'AE de l'employé 13,30 \$

Plus: Part d'AE de l'employeur (1.4000 X de l'employé) 18,62 \$

= 31,92\$

Cotisations en souffrance calculées pour l'année d'imposition 2017 115,99 \$

Pour obtenir les détails de la RGAP, allez à la section Retenues sur la paie de la page d'accueil de **Mon dossier d'entreprise** (MDE) et sélectionnez « Aperçu de la RGAP » où vous pouvez voir, télécharger ou répondre à la RGAP.

Examinez vos dossiers pour trouver les erreurs de composition ou de déclaration. Une liste d'erreurs de déclaration courantes se trouve dans les pages d'aide de MDE.

Si vous n'êtes pas d'accord avec nos calculs, allez à « Aperçu de la RGAP » et sélectionnez « Répondre maintenant ».

Vous pouvez payer:

- en personne avec la pièce de versement personnalisée de la RGAP à votre institution financière canadienne
- en ligne à Canada.ca/mon-paiement-arc
- en ligne en concluant un accord de débit préautorisé à Canada.ca/mon-dossier-entreprise-arc

Pour obtenir plus de renseignements, allez à Canada.ca/arc-rgap ou appelez notre bureau au 819-536-6382